

COMPTE RENDU D'ANIMATION

Intitulé : “La culture de l'évaluation”

Bassin : Mantes – Les Mureaux (1)

Date : 15/05/2023

Présentiel

Animateurs : Joseph Lerch et
Maria Le Normand

IA-IPR EVS : Mme Imbach

Nombre de présents : 27

Problématique :

« Développer la culture de l'évaluation et en faire un objet de développement professionnel pour mieux œuvrer à la réussite des parcours de tous les élèves »

Parcours pluriannuel : non

Intervenante : Mme Morin - Professeure documentaliste, collège Albert Camus de Gargenville

Ordre du jour

- A partir de 09h00 : Accueil
- 09h15 : Présentation de la thématique
- 10h00 : Pause
- 10h15-11h15 : 10h00 - 11h00 : **Échange autour d'un « Livret de suivi d'un parcours avenir et compétences PIX »** par Mme Corinne Morin, professeure documentaliste du collège Albert Camus de Gargenville.
- 11h15-11h45 : **Échanges de pratiques et mutualisation** autour des 3 axes de la culture de l'évaluation en établissement.
- 11h45-12h00 : **Synthèse** / Retour sur les 3 premières animations et projection pour l'an prochain / **Conclusion**

Précision de la problématique

- La culture de l'évaluation doit s'inscrire dans la pratique professionnelle comme un objet de réflexion. L'activité d'évaluation du professeur documentaliste se joue à plusieurs niveaux : l'évaluation des élèves avec l'ensemble des équipes éducatives (quelles évaluations et quelles remédiations le cas échéant ?) ; l'évaluation de l'activité du CDI et des projets interdisciplinaires ; l'évaluation de la politique documentaire ; l'évaluation de l'établissement au côté de tous les acteurs (climat scolaire, bien-être de l'élève...). Ces évaluations peuvent constituer des leviers pour une meilleure réussite de l'élève. Elles permettent de s'interroger sur ses pratiques et de s'engager dans une démarche d'innovation et d'explicitation (communication sur ce qui est évalué, comment et dans quel but). Comment le professeur documentaliste peut-il engager une analyse réflexive de ses pratiques d'évaluation et les articuler avec le collectif professionnel ? Quelle place le professeur documentaliste peut-il prendre dans les évaluations diagnostiques (passation, exploitation) et dans l'évaluation de l'établissement ?

Synthèse/Contenu des interventions :

I. Présentation de la thématique par Mme Imbach et M. Lerch à partir du diaporama « Développer la culture de l'évaluation » réalisé par Mme Poisson, IA IPR EVS.

La culture de l'évaluation doit s'inscrire dans la pratique professionnelle comme un objet de réflexion.

L'activité du professeur documentaliste s'articule autour de 3 axes :

- L'évaluation des élèves
- L'évaluation de l'activité du CDI et des projets interdisciplinaires ; l'évaluation de la politique documentaire
- L'évaluation de l'établissement

Ce sont des leviers pour une meilleure réussite de l'élève. Elles permettent de s'interroger sur ses pratiques et de s'engager dans une démarche d'innovation et d'explicitation.

Axe 1 : L'évaluation des élèves

➔ **Référentiels de compétences** (S4C, CRCN, EMI, compétences du XXIème siècle, référentiel des compétences à s'orienter au lycée).

Focus sur les repères de progressivité de maîtrise des compétences numériques (source : eduscol). Il fixe 16 compétences numériques dans 5 domaines d'activité.

Sont associés pour chaque compétence :

- des mots clés, en référence à PIX.
- des propositions de thématiques à travailler avec nos élèves.
- les références du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.

- ↳ Élaboration d'une **progression des apprentissages info-documentaires**
- ↳ La **certification** (fluence, PIX, oral DNB, Grand Oral...)
- ↳ L'**exploitation pédagogique et les actions de remédiations** (accompagnement personnalisé, accompagnement à la pratique de l'oral et la lecture, devoirs faits...)

Axe 2 : L'évaluation de l'activité du CDI et les projets interdisciplinaires ; évaluation de la politique documentaire :

- Le rendez-vous de carrière : Comment le professeur documentaliste peut-il engager une analyse réflexive de ses pratiques d'évaluation ?
- Le bilan annuel : auto-évaluation des projets interdisciplinaires.
- Auto-évaluation de l'activité du CDI (EMI, activités pédagogiques...)

Axe 3 : L'évaluation des établissements

- Permet d'engager une analyse réflexive de ses pratiques d'évaluation et les articuler avec le collectif professionnel.
- Contribution aux travaux d'analyse de l'établissement dans une vision systémique (la vie, le bien-être de l'élève et le climat scolaire...)

II. Échange autour d'un « Livret de suivi d'un parcours avenir et compétences PIX » par Mme Corinne Morin, professeure documentaliste du collège Albert Camus de Gargenville.

Présentation du « Parcours avenir » au collège Albert Camus de Gargenville. L'objectif pour les participants étaient de s'approprier ce parcours.

Depuis 2016, les élèves du collège Albert Camus sont dotés d'un livret de suivi. Ce livret mutualise les recherches, les démarches, les actions qu'ils mènent durant toute leur scolarité sur le parcours avenir. Il est constitué d'une dizaine de fiches et n'est qu'un squelette. Le principal objectif de ce livret est de matérialiser la démarche des élèves autour de leur projet d'orientation et professionnel.

Avant de réaliser une fiche, une campagne PIX a été définie.

En 6ème/5ème : **L'objectif est de savoir présenter un ou plusieurs métiers**

Fiche n°1 (6ème) : Réalisation d'un arbre des métiers en interrogeant les membres de sa famille.

Fiche n°2 (6ème) : Regard sur l'évolution des métiers des membres de sa famille ou personnes de son entourage.

En 4ème/3ème : **L'objectif pour l'élève est de travailler sur sa future orientation**

Fiches 4 à 7 (4ème/3ème) : Réalisation de 2 Quizz:

- Quels métiers pour moi ? :

<https://www.onisep.fr/Media/Multimedia/Quiz-de-positionnement/quiz-quels-metiers-pour-moi>

- Quels métiers s'offrent à vous ? :

<https://www.oriane.info/quels-metiers-soffrent-vous-1>

L'élève s'interroge sur les différentes orientations possibles après la 4ème et/ou après la 3ème. Il a la possibilité de tchatter avec un conseiller :

<http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

L'élève prépare ses entretiens avec le psychologue de l'éducation nationale et/ou son passage au CIO. Il participe à des actions de sensibilisation ou de formation (salons de l'orientation ou de formation, portes ouvertes des Lycées/CFA/visites virtuelles...)

En 3ème uniquement : **L'élève engage une action d'immersion dans le milieu professionnel.**

Fiches 8 à 10 : L'élève prépare son stage d'observation en entreprise et réalise une interview d'un professionnel. Il prépare son oral de brevet (parcours avenir).

III. Échanges de pratiques et mutualisation autour des 3 axes de la culture de l'évaluation en établissement.

Axe 1. L'évaluation de l'élève (place du professeur documentaliste dans les évaluations diagnostiques, les pratiques, les outils, les parcours...)

- Il est plus facile d'évaluer les élèves à l'année avec des heures fléchées EMI sur le bulletin. Problème récurrent de l'inscription des séances EMI dans l'EDT.
- Il est nécessaire de construire un barème commun ou une grille d'évaluation (dilemme compétences ou notes).
- En cas de collaboration avec un enseignant : Évaluation commune. Co-construction de l'évaluation en amont et co-évaluation.
- Problème de la fluence en 6ème : La direction doit organiser les tests de fluence. Le professeur documentaliste ne doit pas subir seul ces tests.
- Séquence SNT (réseaux sociaux...) : quizz pronote en évaluation somative à réaliser à la maison avec note.
- Utilisation de pronote pour une évaluation par compétences (infodoc , emi).

Axe 2. L'évaluation de l'activité du CDI et des projets interdisciplinaires (comment évaluer ? , les outils, les indicateurs, les critères d'évaluation, les parcours...)

- Indicateurs BCDI (prêts , état du fonds, etc...)
- C.D.I. STATS ou sur pronote « appel inversé » ou infodoclog qui permet de repérer quel niveau fréquente le plus souvent le CDI.
- Part des séances effectuées contre part des séances non effectuées (gestion)
- Part des collègues mobilisés dans les projets/compétences évaluées
- Acquisitions et consultation de celles-ci (observation, emprunts, retour d'impression des élèves, demandes)

Les projets :

- retour sur les écueils organisationnels (rh, budget, salles, communication, temps)
- évaluation des séquences avec les enseignants (compétences travaillées)
- bilan du projet pour envisager une reconduction l'année suivante
- Ouverture culturelle en lien avec projets

Axe 3. L'évaluation de l'établissement (des expériences ?, analyse réflexive sur ses pratiques...)

- La direction se doit d'impliquer le professeur documentaliste dans l'évaluation de l'établissement.
- Problème du retour et de l'évaluation finale : quelle communication ? quel résultat pour l'établissement ? Et quel réinvestissement ?

LISTE DES RESSOURCES LIÉES A LA THÉMATIQUE

- Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture (BOEN n° 17 du 23-04-2015).
- Décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques ; Arrêté du 30 août 2019 relatif à l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification PIX des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D.121-1 du code de l'éducation ; Note de service du 21 décembre 2021 relative aux modalités de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques (BO du 20-1-2022).
- Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information : Circulaire du 24 janvier 2022 (BO du 27-1-2022) • Référentiel des compétences à s'orienter au lycée (ressource onisep) : <https://www.onisep.fr/Equipeseucatives/referentiel-des-competences-a-s-orienter-au-lycee>

- Le rendez-vous de carrière : Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 ; Décret n°2017-120 du 1er février 2017 ; Arrêté du 5 mai 2017 modifié.
- Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : Arrêté du 1er juillet 2013 - JO du 18 juillet 2013.
- Les missions du professeur documentaliste : Circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017.
- Cadre d'évaluation des établissements du second degré : Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, qui crée le Conseil d'évaluation de l'Ecole